

Bonne année !

La profession EDUCATION



L'ÉCOLE MATERNELLE

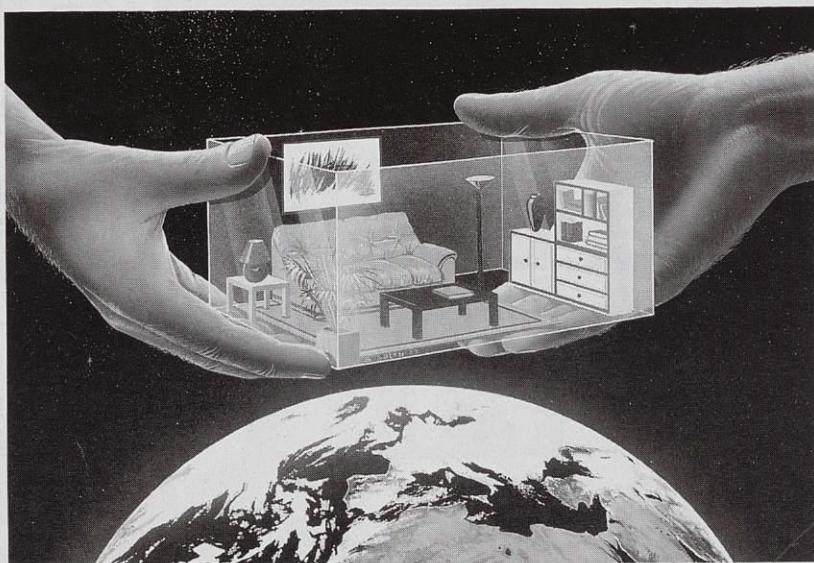


DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



AGS

Paris

11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40802020

Londres

Tél. : (081) 9617595
Berlin

Tél. : (49.30) 4292865
Prague

Tél. : (42.2) 841252
Varsovie

Tél. : (48.22) 562555
Lille

Tél. : 20315371
Le Mans

Tél. : 43234242
Brest

Tél. : 98203030
Dinan

Tél. : 40920950
Nantes

Tél. : 40920950
Troyes

Tél. : 25790023
Metz

Tél. : 87300572
Lyon

Tél. : 78775433
Grenoble

Tél. : 76620564
Tahiti

Tél. : (689) 433955
Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

3615 code CFDT*SGEN
L'actualité en direct

Toute l'actualité

Votre branche en direct

Du nouveau au BO

Mutations

Guide pratique

36 15 CFDT*SGEN

**VOS DROITS
DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE**

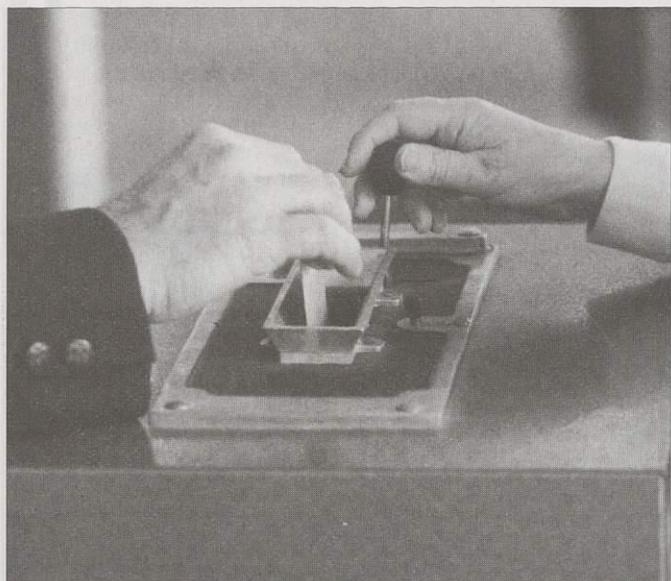
Du nouveau ?

3615 code CFDT*SGEN

ÉLECTIONS ATOSS

LA MOBILISATION

Le 14 mars prochain, près de cent cinquante mille personnels Atoss vont désigner leurs représentants aux commissions paritaires. Pour la première fois, voteront le même jour les personnels d'administration de catégorie A et B (Sasu, Aasu, Casu), les personnels ouvriers (AS, OEA, OP, MOP et labo) et les assistantes sociales. Pour le Sgen-CFDT, c'est l'affaire de tous.



Dans les établissements, les élections du 14 mars se préparent dès aujourd'hui.

L' enjeu des élections Atoss du 14 mars 1995 est d'importance. Personnels d'administration de catégorie A et B (Sasu, Aasu, Casu), personnels ouvriers (AS, OEA, OP, MOP et labo) et assistantes sociales éliront leurs représentants. L'ensemble du Sgen-CFDT doit progresser et mieux peser pour l'amélioration du

système éducatif. Dans un milieu marqué par le corporatisme et le clientélisme, il est important d'avoir le maximum de commissaires paritaires Sgen-CFDT pour promouvoir une défense solidaire des personnels, soutenue par un syndicalisme de transformation sociale.

La représentativité du Sgen-CFDT dans les catégories

Atoss n'est pas homogène, mais la progression globale lors des derniers scrutins doit se poursuivre. Le paysage syndical des Atoss n'a pratiquement pas évolué. Les syndicats de la Fen, sauf celui des assistantes sociales, sont restés au sein de leur fédération. Ce maintien leur donne un poids qu'ils n'avaient pas auparavant. La FSU devrait profiter de ces élections pour tenter une percée dans un secteur où elle est quasiment absente.

LE SGEN-CFDT UN SYNDICAT GÉNÉRAL

Trop souvent encore, l'Éducation nationale est synonyme d'enseignants. Au moment de la rentrée scolaire, les médias mettent en avant élèves et enseignants. Pas les Atoss. Pourtant, c'est une lapalissade, sans les personnels Atoss, l'École ne pourrait pas fonctionner. Le Sgen-CFDT est encore trop fréquemment vécu ou perçu comme un syndicat d'enseignants. Ces élections doivent contribuer à infléchir cette image. Pour préparer ces élections, au cours des semaines à venir, l'ensemble de l'organisation doit se mobiliser. Vivre le syndicalisme général, revendiquer l'équipe éducative, c'est aussi montrer sa solidarité.

Atoss bien sûr, mais aussi enseignants du Sgen-CFDT doivent "mettre la main à la pâte". Chacun, dans son établissement, doit parler, débattre pour porter plus loin le projet du Sgen-CFDT. Le 14 mars se prépare dès maintenant !

Jean-Luc Villeneuve

3	ÉDITORIAL
ACTUALITÉ LE MOIS	
3	Élections Atoss
4	Intégration des personnels
5	Congrès extraordinaire du Sgen-CFDT
6	Le foulard à Faidherbe
7	INTERNATIONAL
Internationale de l'éducation à Prague	

8	INITIATIVES
Responsabilité, la grogne	
9/14	DOSSIER
L'école maternelle	
15	NOTES DE LECTURE/PA
MÉTIER	
16	Service des PLP
17	Brèves catégorielles
18	L'INVITÉ
Bruno Léchevin	

Couverture : Anne-Lise

ÉDITO

PAS DE PÈRE NOËL

Le syndicalisme authentique que doit représenter la CFDT a une priorité absolue : la lutte pour l'emploi et contre l'exclusion sociale.

Beaucoup de personnes sont tentées de baisser les bras et de se replier sur elles-mêmes, dans un environnement atteint par le discours "tous pourris". Ce n'est pas le moment : les inégalités progressent, la pauvreté émerge davantage, des menaces sérieuses de remises en cause du Smic ou de la protection sociale se font jour ici ou là.

Au Sgen-CFDT, nous ne croyons pas au Père Noël. Une reprise de la croissance, même relativement forte, ne réglerait nullement ce problème angoissant.

Beaucoup d'initiatives existent pour y faire face. Des réalisations, le plus souvent méconnues, sont organisées, la plupart du temps dans le cadre d'un partenariat. Aux plans interprofessionnels national et européen, il faut aller plus loin. Une impulsion en faveur d'une réduction massive de la durée du travail et de créations d'emplois est nécessaire. Les services publics sont directement concernés. Leur avenir dans le cadre européen est fondamental dans une période où il est avant tout question de développement du marché et de la concurrence, où des doutes s'expriment sur la capacité de l'Union européenne de tracer des perspectives ambitieuses de réduction des inégalités. Aller plus loin que les solutions à la marge est un enjeu capital et immédiat pour vaincre l'immobilisme gouvernemental et patronal, mais aussi pour le Sgen, la CFDT et tout le syndicalisme !

Jean-Michel Boullier

EN BREF

SUP-RECHERCHE : LA CONTINUE

Cinq décembre 1994 : les sénateurs débattent du budget 1995 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'intersyndicale fait de cette date un nouveau temps fort d'une mobilisation qui se poursuit sous des formes multiples.

Cinq décembre 1994 : non seulement la question des crédits 1994 du CNRS, et du "déficit", n'est pas réglée mais le budget 1995 de cet organisme constituera une nouvelle dégradation de la situation, qu'il s'agisse de l'emploi ou des moyens des labos.

Cinq décembre 1994 : malgré les déclarations lénifiantes sur l'avenir de la Recherche française, ça et là on "raisonne" déjà sur la base des projets de restructuration du CNRS et de partenariat CNRS-universités, dont le caractère nocif pour la recherche publique est fortement dénoncé depuis deux mois.

PROGRAMMES À L'ÉCOLE : ÇA BOUGE

Vingt-cinq mille écoles ont répondu à l'enquête sur le projet de programmes parue au Bulletin officiel. Pour la majorité, les propositions apparaissent lisibles et en cohérence avec les missions de l'école. Mais elles sont jugées beaucoup trop ambitieuses et inapplicables par leur lourdeur.

Cette unanimité, appuyée par les interventions du Sgen-CFDT, ont amené le ministère à modifier son projet dans plusieurs directions. Des allégements sensibles ont été opérés : suppressions, reports sur le cycle suivant ou le collège, acquisitions transformées en approches. Les masses horaires sont désormais unifiées quelle que soit la forme de la semaine, et elles ont été rééquilibrées en faveur du français.

La mise en application est programmée sur trois ans : maternelle, CP, CE2 à la rentrée 1995 ; CE1 et CM1 en 1996 ; CM2 en 1997.

Un document accompagnera ces nouveaux programmes. Il précisera et hiérarchisera les compétences attendues en fin de cycle dans chaque discipline.

L'affichage reste par trop disciplinaire et les compétences transversales diluées. Mais les aménagements donnent de la cohérence et de la progressivité aux apprentissages.

INTÉGRATIONS

NON AUX INÉGALITÉS

Les intégrations dans les différents corps d'enseignants prennent du temps. Les personnels vivent de plus en plus mal cette inégalité. Le Sgen-CFDT n'avait pas signé l'accord avec Lionel Jospin en 1989.

Aujourd'hui, avec d'autres organisations, il prépare la mobilisation pour accélérer le processus.

Le sentiment d'injustice est de plus en plus fort au sujet des intégrations prévues dans différents corps d'enseignants. Des contacts intersyndicaux ont été pris par le Sgen-CFDT avec le SEFen, le SnulPP et le SNCL pour trouver les bases de revendications et d'initiatives communes. Cette question est aussi présente lors des réunions avec les organisations présentes dans les lycées professionnels.

Chez les instituteurs, à la rentrée 1995, soixante quatorze mille emplois auront été transformés permettant l'intégration d'environ quatre-vingt huit mille personnes. Deux cent trente mille restent, pour l'instant, sur la touche alors que le travail effectué par ces instituteurs est exactement le même que celui des professeurs d'école. Une seule solution s'impose : l'accélération du processus.

UNE SEULE SOLUTION L'ACCÉLÉRATION

Si le rythme prévu - douze à quinze mille intégrations par an - reste le même, la fin de l'opération interviendra au mieux en 2015. La répartition actuelle entre le concours interne et la liste d'aptitude devrait être remise en cause au profit de cette dernière. Ces mesures sont indispensables pour éviter une multiplication des frictions et une dégradation du climat dans les écoles due à ces inégalités.

D'autres catégories sont concernées. Chez les PEGC, certains partent en retraite à l'indice 655, d'autres plafonnent à l'indice 537 (fin de la



V. Fabre

Une intégration rapide est nécessaire pour éviter une multiplication des frictions et une dégradation du climat dans les établissements.

classe normale), soit une différence d'environ mille cinq cents francs. Chez les professeurs de lycée professionnel, il reste près de vingt-sept mille PLP 1. Le Sgen-CFDT souhaite que le passage en PLP 2 soit accéléré ainsi que pour les autres corps concernés par des processus d'intégration.

Perspective d'une transformation en profondeur de l'école laissée de côté lors des négociations, catégories entières non prises en compte (personnels Atoss, non titulaires...), rythmes d'intégration et injustices entre corps, le Sgen-CFDT ne pouvait s'en satisfaire. Les insuffisances de l'accord signé en 1989 par Lionel Jospin avec la Fen, le Snes, le Snetaa... sont à la base

des inégalités qui se font davantage jour actuellement. Tout en partageant certaines options de cet accord, en particulier le principe d'égalité entre les instituteurs et les professeurs d'école, le Sgen-CFDT avait refusé de le signer. Les faits nous ont, hélas, donné raison. L'acuité des problèmes rencontrés est différente suivant les corps. L'amertume n'en est pas moins réelle.

Le Sgen-CFDT s'est de nouveau adressé solennellement à François Bayrou. Les choses doivent bouger concrètement dans le sens de l'égalité ! Le Sgen-CFDT s'emploiera à rechercher le rapport de forces unitaire nécessaire.

Jean-Michel Boullier

STRUCTURES

DÉMOCRATIE ET EFFICACITÉ

Le congrès des structures de la fédération des Sgen-CFDT s'est déroulé à Créteil du 13 au 15 décembre. Les délégués d'une centaine de syndicats ont "planché" sur des propositions de modification proposées

par le Conseil fédéral général - organe directeur de la fédération - ou par des syndicats.

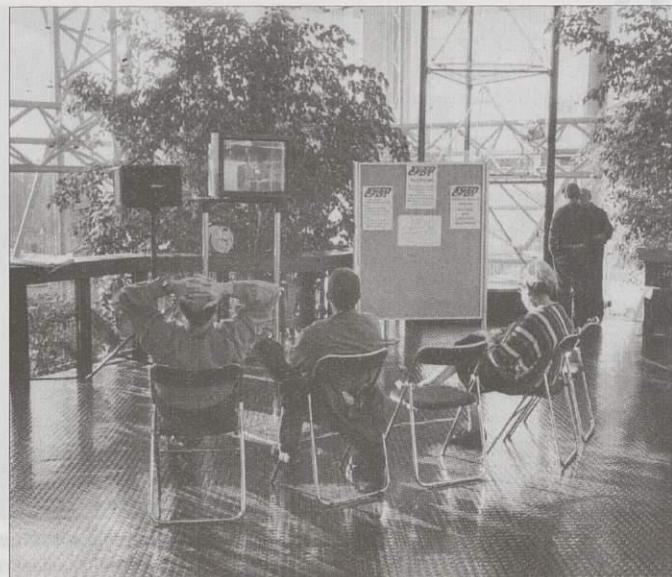
Trois débats importants : syndicats/UPR (académie), instances fédérales et branches professionnelles.

Douze ans après la fédéralisation, le Sgen-CFDT n'a pas choisi de bouleverser ses statuts lors du congrès de Créteil les 13, 14 et 15 décembre dernier.

La place et le rôle des structures académiques, les unions professionnelles régionales (UPR) sont désormais reconnus dans les statuts. Par plus de 80 % des mandats exprimés, le congrès a adopté un socle de compétence et une charte de complémentarité pour l'UPR. Cette décision importante doit contribuer, entre autres, à impulser la politique régionale de l'organisation et à définir, à travers ce socle, les responsabilités incontournables de l'UPR.

Le rôle des branches professionnelles et du secteur de la Recherche publique est désormais mieux défini. Ils rempliront un rôle de proposition et de contribution à la réflexion et un rôle de mise en œuvre de la politique fédérale. Il s'agit bien d'une meilleure intégration de l'échelon professionnel dans le syndicat général.

En revanche, les syndicats ont très largement repoussé la proposition du Conseil fédéral qui consistait à ce que toutes les UPR désignent leurs représentants de



Chambre noire

Un climat serein pour trois jours de débats.

branches. Ces représentants resteront présentés par les syndicats et élus par les AG de branches.

L'un des temps forts de ce congrès concernait les instances fédérales. Le syndicat du Bas-Rhin - le Gers avait un projet similaire - proposait de remplacer le conseil fédéral actuel par un binôme bureau fédéral/conseil national. Ce projet n'a pas été retenu, bien qu'ayant obtenu la majorité des mandats exprimés. Mais

il n'a pas atteint la majorité des mandats établis qui était nécessaire pour qu'une modification soit adoptée.

Le Conseil fédéral général reste donc l'organe directeur de la fédération des Sgen-CFDT.

UNE FÉDÉRATION DE SYNDICATS

De même, l'assemblée générale des syndicats a été maintenue, le congrès ayant refusé de la remplacer par une AG des UPR. Sur ce dernier point, comme sur celui de la désignation des Conseils de branches, les syndicats ont sans doute tenu à réaffirmer leur prérogatives : le Sgen-CFDT est bien une fédération de syndicats.

On ne peut passer en revue l'ensemble des points adoptés ou repoussés. Mais si le congrès des structures est clos, le débat n'en devra pas moins se poursuivre. L'amé-

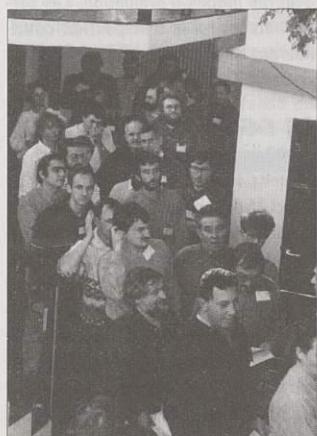
lioration du fonctionnement collectif devra être une préoccupation permanente. Il est évident que le CFG a été interpellé. Il devra répondre rapidement et proposer des pistes pratiques pour améliorer son fonctionnement.

L'AG des syndicats devra permettre à l'ensemble des syndicats de mieux s'impliquer dans la vie fédérale entre deux congrès.

Le congrès de Créteil a montré que des changements ont d'autant plus de chance d'être actés qu'ils correspondent à une pratique, à une maturation. Cela a été le cas sur la répartition des responsabilités entre syndicats et UPR.

La présence de la quasi-totalité des syndicats Sgen-CFDT, la grande écoute des uns et des autres, la sérénité des débats, le respect des décisions prises - au-delà de déceptions légitimes - sont autant d'éléments encourageants pour l'avenir de l'organisation. Efficacité et démocratie pour un syndicalisme de transformation sociale.

Jean-Luc Villeneuve



V. Fabre

EN BREF

COLLOQUE DE LA LIGUE

La Ligue française de l'Enseignement et de l'Éducation permanente vient d'organiser un colloque à Paris sur le thème : "Le système éducatif demain. Défis et enjeux pour le service public". Le Sgen-CFDT y était invité. De 400 à 500 personnes ont débattu durant deux jours sur des questions passionnantes comme la construction des savoirs, l'Éducation à la citoyenneté, les médias et nouvelles technologies de communication, la décentralisation, le Service public et les établissements privés. L'enfant et l'adolescent ont été au cœur de discussions auxquelles ont pris part des responsables d'associations, des personnels de l'Éducation, des parents, des élus locaux...

L'INSPECTION A LA VIE DURE

Plus de note zéro. Les inspecteurs placés devant un refus d'inspection devront trouver d'autres modes d'évaluation. Cela peut ouvrir des perspectives, mais le refus d'inspection se voit sanctionné soit par une baisse de la note administrative, soit par une autre mesure disciplinaire. Au BO est parue une note de service concernant les refus d'inspection dans le second degré. Élaborée sans aucune concertation, elle s'inscrit dans le droit fil d'une décision du Conseil d'État du 19 novembre 1993. Celui-ci donne raison à des enseignants qui ayant refusé d'être inspectés contestaient l'attribution d'une note "zéro", mais en même temps il préconisait d'autres sanctions. La note tire les conséquences de cet arrêt. La bataille continue donc pour en finir avec l'inspection individuelle et la notation, et imposer collectivement d'autres modes d'évaluation. Les personnels en refus d'inspection continueront à recevoir le soutien actif du Sgen-CFDT.

LE SGEN-CFDT EN TÊTE

Avec 34,6 % des voix lors du renouvellement du Comité technique paritaire central et du Comité d'hygiène et de sécurité, le Sgen-CFDT devient la première organisation de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale. Il progresse de 8,74 % et devance largement FO (27 %), la Fen (19 %), la CGT (14,5 %) et la CSEN (4,5 %).

LAÏCITÉ

LE DIALOGUE JUSQU'AU BOUT

Dix-sept élèves exclues au lycée Faidherbe à Lille.

Le conseil de discipline a pris cette décision le 24 octobre dernier.

Depuis huit ans, l'administration et les enseignants

ont multiplié les tentatives de dialogue

auprès des jeunes et des familles.

Difficile d'exclure des élèves. C'est au bout du bout d'un long processus que le verdict est tombé. En 1986, quelques foulards islamiques sont portés dans l'établissement. En 89/90, on en compte une trentaine sur environ cent cinquante jeunes filles d'origine maghrébine. À la rentrée 92, des élèves refusent de retirer leur foulard en EPS malgré des problèmes de sécurité. Tout au long de l'année 93-94, l'établissement recherche le dialogue avec les parents, les jeunes filles voilées et l'imam de Lille Sud, qui joue au début un rôle de médiateur. Chacun écoute l'autre, mais reste sur ses positions.

DIALOGUE ET FERMETÉ

Au printemps 94, quelques actes de prosélytisme, isolés mais confirmés, inquiètent l'ensemble du lycée : prières dans les couloirs, versets coraniques qui circulent dans des cours. Le conseil d'administration vote, le 5 avril 1994, une modification du règlement intérieur interdisant le port du foulard dans l'établissement. Certaines élèves sont prêtes à l'accepter, mais l'imam et son avocat interviennent auprès du recteur qui annule cette décision.

Vingt-trois jeunes filles voilées font la rentrée 94. Mais fin septembre, la circulaire Bayrou remet tout en cause. Les tensions internes entre les jeunes maghrébines voilées et non voilées s'accroissent (insultes, menaces). Le 3 octobre, jour où le CA se réunit pour voter l'additif au règlement intérieur, une manifestation, avec soutiens extérieurs, se tient à la porte du lycée. Les jours suivants, d'ultimes dialogues sont



P. Bader

Au bout du bout du dialogue, l'attitude de fermeté a abouti à des exclusions. Mais les portes de l'établissement restent ouvertes à celles qui se conformeraient au nouveau règlement.

à nouveau tentés avec chacune des jeunes filles et des lettres recommandées expédiées aux parents. Les élèves voilées restent en permanence jusqu'au 24 octobre où le conseil de discipline décide les dix-sept exclusions, trois jeunes filles acceptant d'ôter le voile. Seules deux de ces trois élèves sont restées présentes, avec leurs parents, au conseil de discipline. Les autres ont délégué l'imam et son avocat. Le lycée les a inscrites au Centre national

d'enseignement à distance. Presque toutes auraient finalement accepté cette solution. La section Sgen-CFDT du lycée estime que toutes les possibilités de dialogue et de conciliation ont été épuisées avant d'en arriver à ces exclusions qu'elle ne trouve pas satisfaisantes.

Depuis, la situation est calme. Et chacun souhaite l'apaisement pour permettre que le processus d'intégration reprenne.

Vincent Fabre



Le refus des signes ostentatoires doit être réaffirmé sans ambiguïté, quelle que soit la religion. En ce qui concerne le voile islamique, céder sur ce sujet reviendrait à abandonner celles et ceux qui luttent contre l'intégrisme. Dans certains pays, ce combat est risque de mort.

Il faut convaincre plutôt que

contraindre en se donnant tout le temps nécessaire. C'est au sein de l'établissement que la situation s'apprécie le mieux. Le Sgen-CFDT est opposé à une loi de simple interdiction qui ne pourrait qu'exacerber les tensions. Quand, en dernier ressort, l'exclusion est décidée, il faut s'efforcer de maintenir le contact avec les jeunes concernés dans une optique d'intégration.

INTERNATIONAL

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION EN EUROPE

SOLIDARITÉ ET RÉFLEXION

La solidarité à l'égard de la Bosnie, du Kosovo, des démocrates algériens, et bien d'autres thèmes furent abordés lors de la conférence européenne de l'Internationale de l'Éducation (IE), en octobre à Prague.

Jean-Michel Boullier y représentait le Sgen-CFDT parmi 160 délégués représentant 75 organisations implantées dans 34 pays.



Le Sgen-CFDT s'est interrogé sur les cinq chantiers ouverts par l'Internationale de l'Éducation

Lors de la conférence régionale européenne de l'Internationale de l'Éducation, fin octobre à Prague, le Sgen-CFDT a souligné le devoir de solidarité à l'égard de la Bosnie et du Kosovo. La purification ethnique mise en place par le régime serbe doit être dénoncée sans relâche par notre internationale professionnelle. Le Sgen-CFDT a également souhaité que des liens s'établissent entre l'IE et nos collègues d'Algérie. Ce qui se passe en Algérie est l'affaire des Algériens eux-mêmes, mais la solidarité compte pour contribuer à faire gagner la démocratie.

Le Sgen-CFDT s'est interrogé sur les cinq chantiers ouverts par l'IE : l'éducation préscolaire, la formation professionnelle après quatorze ans, l'éducation et la nouvelle technologie pour le XXI^{ème} siècle, la rémunération des enseignants, les réunions transfrontalières. Quelle cohérence entre ces thèmes ? Mis bout à bout, ils ne peuvent constituer un pro-

jet pour l'IEE. Pourquoi travailler sur la rémunération des seuls enseignants en laissant de côté les autres personnels ? Pourquoi ne pas aborder l'emploi et les conditions de travail ?

FINANCER L'ÉDUCATION

Le financement de l'éducation, question centrale en discussion, a donné lieu à de nombreuses interventions convergentes. L'IE affirme la place du service public et re-

fuse la tendance à la privatisation des systèmes éducatifs, comme en Suède, ou encore l'obligation pour les parents d'assurer certains besoins des écoles comme en Pologne. « Il ne faut pas, pour l'accès à l'éducation, remplacer la carte du parti par l'argent » a noté un représentant de l'organisation tchèque. L'étude commencée sur ce thème central sera poursuivie au cours de l'année 1995.

Jean-Michel Boullier

L'IEE SUR

Contrairement au Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE) qui regroupe pour l'essentiel les pays de l'Union européenne, l'Internationale de l'Éducation en Europe (IEE) rassemble également de nombreuses organisations de l'Europe centrale et orientale. Une organisation russe, présente à titre d'observateur, doit en principe prochainement adhérer à l'IEE. Lors du débat géné-

LES RAILS

ral, beaucoup d'organisations - dont le Sgen-CFDT - ont insisté sur la clarification indispensable des responsabilités entre le CSEE et l'IEE, l'évolution du CSEE étant en grande partie liée à celle de la CES (Confédération européenne des syndicats) à laquelle appartient la CFDT. Cette préoccupation a été intégrée par les responsables de l'IEE. Reste à concrétiser !

EN BREF

ALGÉRIE URGENCE

Avec toute la CFDT, le Sgen-CFDT appelaient le 3 décembre aux différentes manifestations sur l'Algérie. Plus de 10 000 personnes se sont retrouvées à Paris sous la pluie, plusieurs centaines dans de nombreuses villes. Il s'agissait d'apporter un soutien concret au peuple algérien, de dénoncer les crimes dont le nombre est bien supérieur à tous les bilans officiels. Il s'agissait aussi d'aider les personnes menacées à obtenir des visas et un statut garantissant le droit au séjour, au travail et à des conditions de vie décentes. Cette mobilisation est prometteuse. Souhaitons qu'elle contribue à faire pression sur le gouvernement français et à favoriser la solidarité avec tous les démocrates algériens.

RENCONTRE AVEC LA GEW

Une première rencontre a eu lieu le 3 décembre entre le Sgen-CFDT et la GEW, la plus importante organisation de l'Education et de la Recherche d'Allemagne, membre du DGB. La GEW (340 000 adhérents) joue un rôle très important au sein de l'Internationale de l'Éducation et du Comité syndical européen de l'Éducation. Après un échange général, les discussions ont porté sur l'enseignement supérieur (accès, place des formations longues et courtes, échec universitaire, formation continue, décentralisation, financement de l'enseignement supérieur et de la recherche). Cette première rencontre, très positive, ouvre des perspectives de travail commun.

TURQUIE

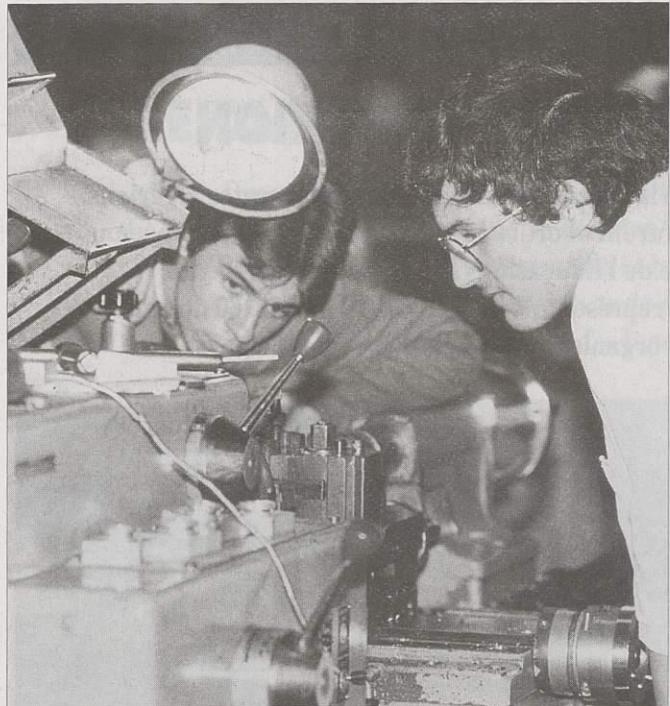
Les droits de l'Homme sont régulièrement bafoués en Turquie. Amnesty International a dénoncé récemment les difficultés et les dangers auxquels doivent faire face les membres de l'Association turque de défense des droits de l'Homme fondée en 1986 et forte de 15 000 membres. Les 56 sections locales de cette association dénoncent la torture, fréquemment pratiquée en Turquie, les incendies de villages et l'évacuation de force de la population kurde. En 1993, 24 personnes sont mortes des suites de torture et 30 ont disparu. Les exécutions extrajudiciaires et les assassinats politiques sont légion dans ce pays qui veut se donner une vitrine de démocratie et de respectabilité.

L'ÉTABLISSEMENT, ZONE À RISQUES ?

« Si nous devions fermer les établissements en cas de risque, la moitié des collèges et lycées serait concernée. » Françoise Lacépède, proviseur au lycée Gérard-de-Nerval à Noisy-le-Grand (Seine-et-Marne), ne comprend pas la décision du tribunal de Bobigny. Le 31 octobre, le chef d'établissement et l'intendant d'un lycée de la banlieue parisienne sont condamnés à deux mois de prison avec sursis pour homicide involontaire, suite au décès accidentel d'un élève dans l'enceinte du lycée. À Grenoble (Isère), un proviseur de lycée professionnel est lui aussi traduit en correctionnelle pour un accident survenu dans un atelier. Comme les milliers de chefs d'établissements qui ont défilé dans les rues de Paris le 27 novembre dernier, Françoise Lacépède veut les moyens d'assumer "l'autonomie" de son établissement. « Au lycée Gérard-de-Nerval, l'eau s'infiltra dans certaines salles. Le conseil régional est informé, mais rien n'est fait depuis deux ans. S'il y a un problème, c'est l'intendant et moi qui seront inquiétés. Nous devons répondre personnellement de responsabilités dues à notre statut de fonctionnaire. C'est scandaleux. »

QUI PAYE ?

À Saverdun (Ariège), Françoise Bauzou, gestionnaire comptable du lycée professionnel Docteur-Philippe-Tissié, ne sait plus quoi faire. Le transformateur électrique ne présente plus toutes les garanties et perturbe même le réseau de la ville. La toiture des ateliers, notamment ses vitres, s'effondre. La sécurité des élèves est en permanence menacée. La commission départementale de sécurité a imposé des travaux dans les meilleurs délais. Mais qui paye ? Les frais sont trop importants pour être pris sur le budget de l'établissement et le conseil régional ne se presse pas. La rénovation totale de l'établissement était prévue dès



C. Samulewicz/DR

À Montaigu (Vendée), comme sur cette photo, un quart des machines-outils ne répondent plus aux normes. Elles seront remplacées d'ici trois ans. En attendant, comment travaillent les élèves ?

1986. Depuis, aucun entretien n'est effectué. Où sont les responsabilités ?

Les gestionnaires et les chefs d'établissements disposent rarement de conseils juridiques performants. Au rectorat de l'académie de Rouen, une seule personne conseille les établissements. Pour Jean-Yves Langanay, proviseur au Grand-Quevilly (Seine-Maritime), c'est très insuffisant, chacun est un peu livré à lui-même.

Jean-Claude Céleste, intendant du lycée professionnel Martin-Nadaud (Paris) récemment rénové, est du même avis. « Tout le monde bricole. Quel intendant ou chef d'établissement est capable de déceler un problème de sécurité ? Des organismes compétents existent, mais coûtent très cher. Il faudrait recruter des ingénieurs de sécurité, comme dans les universités. »

Pendant les travaux de son lycée, ni lui ni le chef d'établissement n'ont été entendus par l'architecte. Résultat, des grandes salles ne peuvent accueillir que dix-neuf élèves car elles n'ont qu'une porte. Si la réglementation est appliquée à la

lettre, l'établissement ne peut plus fonctionner.

UN FREIN À LA PÉDAGOGIE

Les enseignants, les surveillants et les conseillers d'éducation sont aussi concernés. À Noisy-le-Grand, le lycée est ouvert cinquante-deux heures et ne dispose que de vingt-huit heures de surveillance. Comment faire pour que les problèmes de sécurité ne freinent pas la pédagogie ?

Intendants et chefs d'établissements sont responsables des accidents survenus dans l'enceinte des collèges et lycées.

Après la condamnation de deux d'entre eux à des peines de prison, ils réclament des engagements de l'État, des conseils régionaux et généraux.

Ils revendentiquent une définition claire des responsabilités de chacun.

Tous ces problèmes peuvent être abordés en conseil d'administration et des commissions d'hygiène et de sécurité (CHS) peuvent être créées.

Les chefs d'établissements et les intendants ne refusent pas leurs responsabilités, mais ils veulent que le partage entre l'État, les collectivités territoriales et les établissements soit clairement défini.

François Balédent



Il n'est pas question de remettre en question l'autonomie des établissements. Il faut définir les responsabilités de chacun.

- Si l'État veut assurer la permanence du service d'éducation, il doit donner les moyens de fonctionner, en crédits et en postes.

- La sécurité demande des investissements et des crédits. Cela doit se retrouver au niveau des budgets d'établissements, dans la maintenance des équipements et dans la programmation des travaux à effectuer.

- La sécurité est l'affaire de tous les personnels de l'établissement ainsi que des usagers. Cette responsabilité, ils doivent l'exercer à travers le conseil d'administration (CA) et les commissions qu'il doit mettre en place, commission hygiène et sécurité en particulier.

Chaque CA doit être informé. Un état des lieux doit être établi en début d'année scolaire ainsi qu'une liste des opérations de sécurité à effectuer.

En cas de nécessité, les membres des CA ne doivent pas hésiter à proposer la fermeture partielle ou totale de l'établissement.

À l'école maternelle...



CONFORTER L'ÉCOLE MATERNELLE

Aujourd'hui, tout le monde est convaincu de l'importance de l'école maternelle.

Elle est le lieu privilégié du développement de la personnalité de chaque enfant à travers les multiples activités qui lui sont proposées.

Maintenant, l'enjeu est d'y améliorer les conditions d'exercice.

Dossier coordonné par Annie-Laure Girardin.

DES SALLES D'ASILE AUX CYCLES

Unique au monde, l'école maternelle française, forte de son histoire, a acquis une stabilité que l'on peut estimer inattaquable aujourd'hui.

Le pasteur Oberlin crée la première salle d'asile dès 1770. Deux à trois adultes s'occupent de cent à deux cents enfants de moins de 6 ans. Les salles aux fenêtres hautes empêchent d'être distraits par l'extérieur. On y apprend la lecture et le catéchisme en groupe. Ces salles d'asile sont destinées aux enfants du sous-prolétariat. À l'époque, on n'imagine de bonne éducation que familiale ou avec précepteur.

En 1848, Pauline Kergomard dénonce les conditions matérielles et humaines de ces regroupements. Elle milite pour la prise en compte de la spécificité du jeune enfant. La surveillance des salles d'asile est confiée à des personnels de l'État. C'est la fin de l'emprise religieuse. Cette volonté de donner une base à la laïcité de l'école primaire publique oblige à innover. On réinvente des contenus d'enseignement en partant de l'enfant. Une véritable révolution.

En 1881, les salles d'asiles deviennent gratuites. Puis elles s'appellent écoles maternelles. En 1886, l'école maternelle et l'école élémentaire constituent l'école primaire.

Au XX^e siècle, l'école maternelle d'aujourd'hui se construit : ni simple garderie, ni annexe de l'école élémentaire. Les enfants de milieu favorisé commencent à y entrer massivement à partir des années 60. En 1977, l'école maternelle est dotée d'un objectif ambitieux : développer la personnalité globale du jeune enfant et sa prévention. La loi d'orientation de 1989 la situe au cycle I et au cycle II. La grande section devient une classe charnière.

Les projets de programmes de septembre 1994 réaffirment sans ambiguïté la place de l'école maternelle dans le dispositif global de la scolarisation et précisent ses missions et objectifs.

L'enseignement en maternelle est spécifique. La pédagogie est adaptée aux jeunes enfants et il faut développer des relations soutenues avec d'autres adultes : les parents et les agents communaux.

La qualité de l'école maternelle française tout au long de ce siècle rend optimiste sur son devenir.

Reste à lui donner les moyens de sa pédagogie innovante.

L'école maternelle française est unique. Elle est avant tout une école et scolarise, sans caractère d'obligation, les enfants de 2 à 5 ans. C'est ce qui la distingue des structures d'accueil de nos voisins (ex : les jardins d'enfants allemands). La gratuité garantit l'accueil des enfants de tout milieu social et l'on sait l'importance d'une scolarisation précoce dans les milieux défavorisés. L'âge des enfants accueillis a amené les enseignants des écoles maternelles à développer une pédagogie particulière, centrée sur l'enfant pris dans sa globalité et basée sur de multiples situations de jeux, moteurs essentiels d'un apprentissage, à cet âge.

Ses objectifs sont ceux d'une école. Bien sûr, l'emploi du temps ne reflète pas

les disciplines habituelles de la scolarité. Tout est conçu pour que l'enfant acquière progressivement la maturité nécessaire aux futurs apprentissages de l'école élémentaire. Pour parvenir à cet objectif, l'école maternelle répond à trois missions essentielles.

Elle a tout d'abord un objectif de socialisation. Les enfants y apprennent à vivre ensemble, à communiquer entre eux et avec les adultes, à aimer venir à l'école.

Elle fait découvrir et développe les aptitudes physiques, artistiques et intellectuelles de chacun.

D'ABORD UNE ÉCOLE

Elle a, enfin, un rôle de prévention et détection précoce des handicaps. Les réseaux d'aides spécialisées, composés de psychologues scolaires et de rééducateurs, en nombre insuffisant, consacrent trop peu de temps aux classes pré-élémentaires. À l'école maternelle, l'enfant est acteur. Il est accueilli dans un lieu riche de situa-



Chambre Notre Dame

À l'école maternelle, les enfants apprennent à vivre ensemble, à communiquer entre eux et avec les adultes, à aimer venir à l'école.

des disciplines habituelles de la scolarité. Tout est conçu pour que l'enfant acquière progressivement la maturité nécessaire aux futurs apprentissages de l'école élémentaire. Pour parvenir à cet objectif, l'école maternelle répond à trois missions essentielles.

Il doit également passer maître dans la capacité à s'adapter et à réagir positivement à toute situation nouvelle survenue en classe. La place faite aux parents est très importante à l'école maternelle. L'enfant s'y sentira d'autant mieux que les parents y seront entendus. Les classes maternelles qui accueillent les parents en classe sont de plus en plus

nombreuses. C'est la seule structure scolaire aussi ouverte aux parents.

L'enseignant doit également nouer des relations étroites avec d'autres adultes intervenant à l'école maternelle : les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).

PLACE AUX ATSEM

Initialement chargés de l'aide aux enseignants et des soins aux jeunes enfants, ces personnels ont vu récemment leur mission évoluer. Ils sont de plus en plus appelés, sous la responsa-

LA SIESTE DE 2 À 5 ANS

Des signes de fatigue apparaissaient en début d'après midi, y compris en grande section. Les enseignantes de l'école maternelle Charles Péguy, à Lyon, ont alors décidé de proposer la sieste à tous les enfants.

Enseignantes, Atsem, parents, médecins, tous les partenaires de l'école ont participé à ce projet.

L'espace fut aménagé. L'école obtint de la municipalité des matelas, des draps et des couvertures en nombre.

Pour permettre aux enfants rentrant déjeuner de faire la sieste chez eux, les horaires furent assouplis. Un temps de repos profitable à chacun fut conçu : bonnes conditions psychologiques, respect de chaque enfant pour l'endormissement et pour le temps de sommeil -, variété des situations de repos.

La valorisation du sommeil a changé les mentalités. Dix ans après, personne ne veut revenir en arrière !



P. Bader

ATSEM, UN AUTRE REGARD

Nouvelle formation, statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles font partie de l'équipe éducative.

Aux côtés des enseignants, travaillent, dans les écoles maternelles, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Ils sont placés sous l'autorité du directeur de l'établissement, mais relèvent de l'autorité territoriale : le maire. Jusqu'en septembre 1992, date du décret du nouveau statut, ils n'avaient qu'un rôle d'aide et d'entretien.

DES COMPÉTENCES RECONNUES

Dans le cadre de la création de la Fonction publique territoriale, la CFDT a participé à la constitution des statuts particuliers de ces personnels. Elle a obtenu la reconnaissance des Atsem dans la filière sanitaire et sociale. Leurs fonctions, leur rôle et leur place a été reconnue au sein de l'équipe éducative.

La modification et la revalorisation de leur emploi ont pour corollaire une exigence de compétences reconnues par un CAP petite enfance. Leur formation est organisée autour de connaissances théoriques et pratiques : techniques d'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants, diététique, développement affectif et psychomoteur du jeune enfant, soins d'hygiène et de sécurité, activités d'éveil et de loisirs et connaissances générales (français, mathématiques, économie familiale et sociale, législation...).

Il est important que les enseignants et les parents portent un autre regard sur le travail des Atsem. Leur rôle éducatif, complémentaire à celui de l'enseignant doit être reconnu.

Jacqueline Psaltopoulos

ATELIERS LANGAGE EN ZEP

À Lyon, des "ateliers langage" ont été mis en place, depuis cinq ans, dans les Zones d'Education prioritaires. Ces ateliers regroupent cinq à six enfants. Ils sont destinés à apporter un complément au milieu familial quand celui-ci est déficient. Le projet prévoit de développer le vocabulaire, la communication et la relation aux autres ; les parents sont tenus de participer à cette dynamique, auprès de leur enfant et dans le groupe. Les élèves concernés par ce dispositif sont ceux âgés de 4 à 6 ans. En début d'année, les enseignants désignent les enfants susceptibles de tirer profit de ces ateliers. L'école d'or-

thophonie est chargée d'évaluer ces enfants, en début et en fin d'année scolaire. Les animateurs, enseignants ou non, sont recrutés par le centre social, gestionnaire de l'ensemble. La Ville de Lyon consacre 10 000 F à chaque atelier.

Après cinq ans de pratique, les enseignants ne sont pas unanimes sur ses effets : la participation des parents, pourtant réputée obligatoire, est insuffisante : certains ne conduisent même pas eux-mêmes leur enfant aux ateliers ! L'effet obtenu s'avère inférieur à celui escompté, compte-tenu des investissements humains et financiers mis en œuvre.

Annie-Laure Girardin

ZONES RURALES

Comment revendiquer l'accueil des enfants de 2 ans, pourtant prioritaire dans les zones rurales défavorisées ? Si certaines communes rurales disposent d'une classe maternelle à part entière, beaucoup de sections enfantines fonctionnent avec plusieurs sections élémentaires, sans équipement spécifique ni aide en personnel. Les solutions doivent prendre en compte les diversités locales. Souvent, les regroupements pédagogiques permettront de créer une classe spécifiquement maternelle et encourageront les municipalités à investir dans des installations adéquates et des personnels formés. Ailleurs, d'autres solutions sont mises en place : un secteur d'écoles se regroupe pour l'achat de gros matériel ; des postes "camion-école" proposent animation et matériel ; des activités inter-écoles permettent de rompre l'isolement des enfants et des enseignants. De telles démarches impliquent de dépasser les égoïsmes communaux pour élaborer des projets multiparténariaux. Une réelle politique d'aménagement du territoire faciliterait bien des projets.

L'ÉVOLUTION DE L'ÉVALUATION

Le ministère planche sur l'évaluation des élèves. Il vient de produire une première analyse des différents types de livrets existants et fait un certain nombre de commentaires. En ce qui concerne le cycle I, il serait préconisé de :

- limiter l'évaluation aux grands champs d'activités ;
- utiliser le livret de manière progressive ;
- évaluer sous forme de valorisation des réussites ("toujours, souvent, parfois, pas encore") ;
- adapter le codage en remplaçant les "compétences évaluées" par les "acquisitions-observations" ;
- choisir le semestre comme période d'évaluation.

Pour l'instant, ces propositions semblent aller dans le bon sens. Reste à voir la cohérence avec les autres cycles.



La loi d'orientation de 1991 préconisait « un renouvellement progressif des pratiques qui implique de nouveaux dispositifs et outils ».

Les cycles sont un outil au service de l'enfant. Mais leur mise en place, trois ans après, est encore singulièrement imparfaite. La grande section cristallise l'ensemble des problèmes posés aux enseignants. Que signifie « commencer la maîtrise des apprentissages fondamentaux » ? S'agit-il, de communiquer à l'enfant le goût d'apprendre, notamment le désir de lire et d'écrire, en pratiquant, quand les élèves y sont prêts, une initiation dans ces domaines et en leur apportant les pré-requis pour y parvenir ? Ou bien s'agit-il d'apprendre à lire à ceux qui sont mûrs ? La confusion touche également les parents. Ils sont de plus en plus nombreux à demander un passage anticipé en cours préparatoire, alors même que la mise en place des cycles, aurait dû freiner ce phénomène.

LA LIAISON DIFFICILE

Les projets de nouveaux programmes, parus au BO du 1^{er} septembre, commencent à définir la nécessaire continuité, entre les cycles I et II. Mais rien ne sera sans concertation entre enseignants. C'est là que le bâton blesse le plus... Pour assurer une bonne coordination pédagogique, un temps doit être réservé à cette tâche, particulièrement pour les enseignants des classes-clés. Par sa situation, la grande section nécessite que la formation continue lui consacre une place particulière.

Catherine Ruff

Depuis la loi d'orientation de 1991, l'école maternelle se trouve en position particulière. La grande section, devenue classe charnière, appartient à la fois au cycle des "apprentissages premiers", et au cycle des "apprentissages fondamentaux".

ALLO DOCTEUR ? BOBO !

• **Trois enseignants sur quatre présentent des troubles vocaux. Les femmes sont plus touchées que les hommes, du fait d'un larynx plus petit et plus fragile. Durée d'enseignement plus longue et activités nécessitant des efforts vocaux plus intenses, les enseignants du 1^{er} degré sont atteints plus facilement. Souvent une information ou une courte rééducation permettent d'améliorer des situations à risque.**

• **Corollaire du précédent problème, l'apparition de surdité est fréquente en maternelle. Elle est liée au niveau sonore de ces classes. Difficile, dans un premier temps, de faire autrement que de supporter les cris, rires et autres expressions du jeune enfant quand, de "muet" on attend qu'il devienne locace ! Une insonorisation des salles de classes est absolument prioritaire dans les écoles maternelles.**

• **Troisième pathologie fréquente en maternelle : les lombalgies. Porter un, deux, dix enfants de 2 ans par jour, ou passer sa journée penché en avant, ne pardonne pas quand on s'y prend mal. Aucune information sur les postures à éviter ou à adopter n'est donnée à l'IUFM. Quelques lignes de conduite (s'asseoir au niveau des enfants, par exemple, plutôt que se pencher au-dessus d'eux) suffiraient à éviter ce genre de problème précoce ! Sinon, ensuite, c'est de la rééducation posturale, et gestuelle qu'il faut envisager.**

Allo l'IUFM ? Bobo !

DES CLASSES SURCHARGÉES

Le problème majeur, à l'école maternelle, c'est la lourdeur des effectifs. Pour les faire baisser, une action forte et unitaire est nécessaire. Le Sgen-CFDT s'y engage résolument.



Objectif : maximum vingt-cinq élèves par classe.

de faire passer le discours dans la réalité, et de privilier la qualité de l'accueil. Un choix qui s'explique par une situation de plus en plus dégradée : en 1993/94, 63 des 163 classes maternelles accueillaient plus de trente élèves ! Soutenues par le Sgen-CFDT et le SE-Fen, elles ont limité les effectifs à vingt-cinq en zone prioritaire, à vingt-huit ailleurs. Cette action préparée pendant plusieurs mois a été couronnée de succès. Les huit postes nécessaires à l'accueil de tous les enfants de 3 ans ont été créés quelques jours après la rentrée, permettant ainsi d'offrir des conditions de scolarisation améliorées.

UNE ACTION UNITAIRE

Au plan national, à l'initiative du Sgen-CFDT, des contacts ont été pris entre les trois organisations avec le SE-Fen et le SnulPP-FSU pour envisager un cadre commun d'actions en prévision de la rentrée 1995-96. Objectif : plus une seule classe au-delà de vingt-cinq. Une telle forme d'action posera le problème de la scolarisation des plus jeunes. À la différence du SE-Fen et du SnulPP-FSU, le Sgen-CFDT estime que l'école n'est pas la structure la mieux adaptée à l'accueil des "2 ans". Cet accueil doit se faire en liaison avec les autres modes existants ou possibles. La scolarisation des "2 ans" n'apparaît prioritaire que dans les zones difficiles où une scolarisation précoce améliore sensiblement le déroulement ultérieur de la scolarité. La maternelle ne doit plus être synonyme d'effectifs chargés.

Gilles Avinain

FORMATION ?

Sans pour autant réclamer deux formations distinctes (qui pourraient conduire à une distinction statutaire), le Sgen-CFDT demande que la formation initiale des enseignants du 1^{er} degré tienne mieux compte de la spécificité de l'école maternelle. Celle-ci est inscrite dans les textes régissant les IUFM, mais dans la pratique, la maternelle ne tient que la place que les formateurs, eux-mêmes mal formés, lui consacrent ! Seul point positif : tout stagiaire doit effectuer une période de stage dans au moins une classe de chacun des trois cycles. Mais les stages en tutelle s'avèrent très lourds : les demandes des stagiaires aux instituteurs maîtres formateurs (IMF) sont énormes. La théorisation indispensables empêche sur la conduite des séquences et sur leur analyse. Cette absence de formation se confirme lors des stages de responsabilité : pour que le stagiaire ne soit pas pénalisé, l'IMF se doit de lui rendre visite en début de stage, pour répondre à ses nombreux questionnements... Le Sgen-CFDT demande que la formation initiale ne soit pas une simple prise de contact, mais fournit les éléments concrets et théoriques nécessaires.

PROGRAMMES

Le nouveau projet de programmes pour l'école maternelle, paru au Bulletin officiel du 1^{er} septembre 1994, distingue trois objectifs généraux : scolariser, socialiser, et faire apprendre. Cinq domaines d'activité sont déterminés : vivre ensemble ; apprendre à parler, construire son langage et s'initier au monde de l'écrit ; agir dans le monde ; découvrir le monde ; imaginer, sentir, créer. Le projet réussit assez bien la continuité entre les cycles I et II : on y retrouve les mêmes grands domaines d'activités (lesquels préparent aux champs disciplinaires du cycle III). Au cycle I, il s'agit de "découverte et sensibilisation". Au cycle II (dont la grande section fait également partie), il s'agit de "découverte, maîtrise et structuration". L'école maternelle, traitée à part, a été confortée dans ce projet de programmes.

À LA RENCONTRE DE L'ENFANT

Dominique Thouret est psychiatre à Lyon. Il a surtout travaillé avec Salomon Resnik et Herbert Rosenfeld de l'école Kleinienne, qui est sensible au point de vue génétique, à la logique du développement de l'être humain. Depuis dix ans, il travaille avec des enseignants.

Vous réunissez des enseignants volontaires pour parler de leurs élèves en difficulté. En quoi consiste ce travail enseignants/psychanalyste ?

Il ne s'agit pas de transformer les instituteurs en psychanalystes. Il s'agit d'apprendre à être au plus près des inter-actions émotionnelles entre un enfant et son environnement dont les adultes. Comme s'efforcent de le faire tous les parents et beaucoup de maîtres. Concrètement, chaque instituteur ou professeur présente l'enfant en difficulté, trois fois dans l'année, à partir d'une observation écrite et lue au groupe. Cette pratique rejoint celle des supervisions d'analyse, ou encore l'observation de la relation parents-nourrisson à la suite d'Esther Bick.

Le groupe cherche à comprendre l'enfant et tout d'abord à s'identifier à son monde émotionnel, relationnel, à son histoire. Il élaboré des hypothèses sur ce qui se passe pour l'enfant, les parents, le maître. Ce serait toutefois souvent une voie sans issue, ou trop hypothétique, si l'observation de l'enfant ne s'éclairait de l'approche du monde relationnel

de la famille, de la découverte de la mère, du père, et de l'histoire (histoire de l'enfant, de ses parents). L'ouverture sur le monde relationnel de l'environnement éclaire le monde de l'enfant, donne à penser, permet de mobiliser les points de crispation, les blocages jusqu'à restituer à la pensée sa capacité de rêverie.

UN ENFANT COMPRIS DEVIENT COMPRENANT

La problématique ainsi déliée, l'esprit du maître ainsi assoupli, celui-ci retourne sur le terrain, en vérifie le bien fondé. Il éprouve les hypothèses avec empathie, enrichit son contact, partage avec l'enfant, avec la classe, fait un bout de chemin, parfois s'envole à nouveau, explore, tâtonne. Lors d'une deuxième, puis d'une troisième présentation, il restitue au groupe son chemin de rencontre avec le monde de l'enfant. Un enfant qui se sent compris devient compréhensible, dans sa vie, dans sa classe.

De retour dans sa classe en quoi l'enseignant est-il différent ?

Pas plus qu'il ne s'agit de psychanalyser enfants ou



P. Bader

« L'inter-rhythme émotionnel, gestuel, verbal, est l'outil relationnel de base. L'inter-rhythme parents-enfant organise la psyché, lui confère la compétence. »

parents, il ne s'agit pas de psychanalyser le maître. Mais de même que les enfants "font" un peu les parents, l'enfant en difficulté scolaire, dès lors qu'il est approché avec empathie, "fait" le maître différent. Il contribue à l'ouvrir au monde des émotions, des relations, de l'histoire, à la logique des engendrements, des partages, à l'appel de la pensée, du langage, à la connaissance et à la reconnaissance. Le maître, "instrument du savoir", devient un peu plus "instrument du développement de l'enfant".

Quelles conclusions tirez-vous de ces travaux de groupe ?

Ce travail ne pourrait pas avoir lieu sans la motivation et l'investissement des enseignants.

Au terme d'une année de travail, des enseignants me disent être émerveillés de la légèreté et de la simplicité de cette prise en charge, de la fécondité de ces travaux de groupe. C'est également mon avis.

Propos recueillis par Annie-Laure Girardin

BIBLIOGRAPHIE

- "Éducation de la petite enfance et école maternelle (repères bibliographiques)", par F. Darez et E. Plaisance, perspectives documentaires en éducation, n°27, 1992, pp. 115-142.
- "L'École maternelle, son rôle, ses missions", par F. Darez, E. Plaisance, Paris, ministère de l'Éducation nationale - Centre national de documentation pédagogique, 1986.
- "La maternelle. Une école en jeu : l'enfant avant l'élève", par F. Darez et E.
- Plaisance, Paris Autrement, 1990 (Série "Mutations", n°114).
- "L'Asem, Un personnage méconnu mais fondamental dans la vie et l'éducation première de chacun", par Henri Petit, ESF éditeur, collection la Vie de l'Enfant.
- Coordonnées de l'Agiem : (Association générale des institutrices et instituteurs des écoles et classes maternelles publiques). Au plan national : La Tillaie - la Héronnière - 62500 Clairmarais

ÉDUQUER ET PUNIR

La diversité et l'évolution des pratiques punitives constitue l'essentiel de cet ouvrage. L'étude va du *xvi^e* siècle à la fin du *xix^e* siècle. Erick Prairat, maître de conférences à l'IUFM de Lorraine, circonscrit son champ d'observation aux petites écoles et aux collèges de France. Le rôle et la place du



corps sont au cœur de ce thème. Une partie importante du livre est consacrée à la légitimité de l'acte de punir, en particulier aux critères adoptés pour les punitions. Il analyse de façon approfondie, à partir d'une bonne documentation, les rapports de pouvoir qui sont en jeu. La question traitée ne peut que passionner tous les éducateurs. Il ne reste plus à Erick Prairat qu'à l'aborder pour le *xx^e* siècle !

Éduquer et punir. Erick Prairat. 300 pages. 160 F. Presses universitaires de Nancy

LES FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE CAPITALISTE

Le dépassement de la crise mondiale actuelle n'impliquerait-il pas le dépassement

de la logique capitaliste elle-même ? Telle est la question-clé présente dans le livre que Jacques Gouverneur vient de publier. Celui-ci est présenté comme une introduction à l'analyse économique marxiste du capitalisme contemporain. Il aborde différents thèmes, aussi importants les uns que les autres : course à la productivité, temps de travail, mondialisation de l'économie, concentration du pouvoir économique, crise et chômage, sous-traitance, atteintes à l'environnement... Cet ouvrage ne se veut pas dogmatique. Il est assez aride. Les analyses incitent à la réflexion. Elles auraient sans doute gagné à être étayées par des exemples concrets.

Les fondements de l'économie capitaliste. Jacques Gouverneur. Éditions L'Harmattan et Contradictions. 272 pages. 105 F.

L'ENGAGEMENT DE JEAN KASPAR

Dans *Mon engagement*, Jean Kaspar, secrétaire général de la CFDT de 1988 à 1992, retrace son parcours depuis son école avec l'un de ses instituteurs qui lui a donné le goût du savoir jusqu'à l'ambassade de France à Washington où il exerce la responsabilité des affaires sociales. Il évoque la dure et émouvante réalité de son travail à la mine de potasse en Alsace dès l'âge de seize ans, son engagement militant à la Joc, à la CFTC, puis la scission dé-

chirante de 1964 qui a conduit à la création de la CFDT. Son attachement profond à sa région est très présent. L'occupation du musée Schlumpf à Mulhouse a marqué l'ancien secrétaire régional (jusqu'en 1982) de la CFDT Alsace, qu'il a quittée pour venir à la commission exécutive de la confédération. Jean Kaspar relate les débats autour de la succession d'Edmond Maire en 1988. Il a aussi tenu à livrer sa part de vérité sur sa démission du secrétariat général de la CFDT il y a deux ans. Celle-ci a manifestement laissé une grande blessure. Cet épisode ne peut que provoquer une réflexion sur notre fonctionnement démocratique. Jean Kaspar veut faire passer des messages forts : le refus

Jean Kaspar

MON ENGAGEMENT

Flammarion

du libéralisme, des inégalités et de l'exclusion. Il se démarque tant d'une vision axée sur le pragmatisme que d'une fuite en avant idéologique. Cet ouvrage, par ailleurs trop rapide sur les questions d'éducation, se lit d'un trait.

Mon engagement. Jean Kaspar. 216 pages. 95 F. Flammarion.

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

■ Recherche sujets BEP mécanique, électrotechnique, dessin, sujets et tests bac pro. Envoie des sujets de l'académie de Grenoble sur demande.
Écrire Dominic Gémonet, Lycée, 73600 Moutiers.

■ Vacances Noël et février, randos raquettes Vercors, Jura, Forez. Renseignements : Pascal Jarige 38880 Autrans.
Tél : 76 95 36 55

■ 74 - Le Reposoir (1000 m), entre Cluses et Grand-Bornand. Loue ou échange vaste maison, tout confort, garage, calme et ensoleillée. Périodes de vacances scolaires. Étudiez toutes propositions, y compris échanges avec pays étrangers.
Tél : 50 98 69 47

■ 73 - Moutiers, proche des stations de Tarentaise. À louer F4 meublé, dans immeuble avec belle vue, pendant vacances scolaires. 1 200 F/sem, tout compris.
Tél : 79 24 53 22 ou 76 45 16 90

■ 05 - Queyras-Arvieux. Loue apt dans chalet de 4 à 8 personnes à 800 m des pistes de ski. Prix de 1 400 F/sem. à 3 300 F selon période et nombre de pers.
Tél : 92 51 09 08

■ 05 - Abriès. Parc régional du Queyras. Loue app. 2 pièces, 42 m². Tout confort, vue, soleil, ski de fond, piste, randonnée.
Tél : 49 59 38 09

■ Espagne - À louer appartement avec cheminée 6 pers tt confort, calme, village, mer, montagne. Ttes périodes (mois, quinzaine, sem.) tarifs selon période.
Tél : 19-34 3 459 31 71

■ Morzine - Avoriaz, loue chalet (6-8 personnes) indépendant de construction récente, tout confort, pied des pistes de ski de fonds, ski de piste à proximité. Quelques paires de skis à disposition.
Tél : 33 94 44 15

■ 85 - St Gilles-Croix-de-Vie. Vends maison typique T4 1976, tout confort. 376 m² clos. Calme, espaces verts, idéal vacances familiales. 495 000 F.
Tél : 40 40 12 02

■ 05 - Serre-Chevalier. 6 km de Briançon. Loue appartement (pour 5-6 personnes) tout confort dans vieille maison restaurée. Semaine, quinzaine ou mois toutes périodes.
Tél : (16-1) 69 20 24 60

■ Vacances d'hiver en Bretagne. Loue maison en baie d'Audierne, vue sur la mer. 6 personnes.
Tél : 98 41 88 14

■ 74 - Morillon. Grand massif. Loue apt 4 personnes, 2 pièces, centre village, ski alpin ou fond, randos toutes saisons.
Tél : 50 46 07 69

■ 35 - Village breton, à 25 km du Mont St-Michel. À vendre dans le bourg maison 2 niveaux, 80 m². Bon état. Toit et salle de bain refaits. Grenier aménageable. Terrain 500 m² non attenant situé à 200 m, sortie du village. Prix : 150 000 F.
Tél : 42 03 41 44

■ 11 - Verzeille, 10 km de Carcassonne, 10 km Limoux. Loue pour résid. principale maison entièrement rénovée : séjour 35 m² avec cheminée, cuisine, 3 chambres, WC, s. de b. Chauffage central propane, bonne isolation. Cour clôturée. Abri couvert pour voiture. 2 900 F/mois.
Tél : HR 61 62 01 42. WE et vacances : 68 69 41 70

■ 06 - Nice. Studio dans villa avec jardinet, meublé, calme. 35 m², cuisine indépendante. 10 mn du centre ville, 5 mn du port et de la mer. Location semaine, quinzaine, mois. 1 000 F la semaine, 3 000 F le mois.
Tél : 93 44 80 40 ou 93 26 92 11 le soir.

PROFESSEURS DES LYCÉES PROFESSIONNELS

TOUS À 18 HEURES

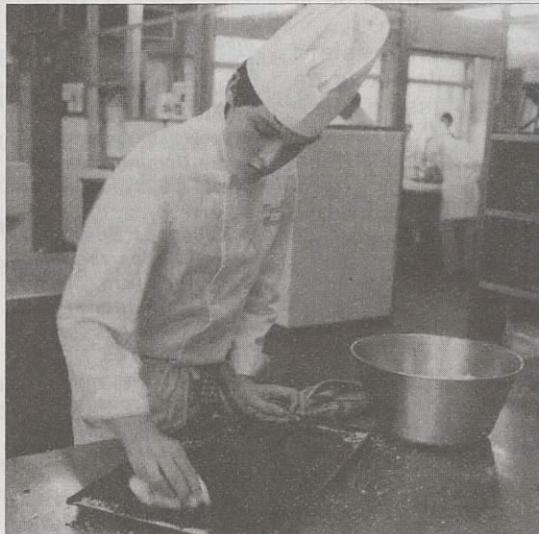
Tous les professeurs de lycée professionnel n'ont pas le même temps de service. Le Sgen-CFDT, l'Unsen-CGT et le Snetaa-FSU sont intervenus auprès de François Bayrou pour que cesse cette injustice.

Maximum dix-huit heures de service hebdomadaire pour tous les professeurs de lycée professionnel (PLP). Le Sgen-CFDT est intervenu auprès du ministre, dans un courrier commun avec l'Unsen-CGT et le Snetaa-FSU.

Cette demande doit s'appliquer à toutes les disciplines, tous les grades et tous les lieux d'exercice du métier (LP, SES, Érée, Section d'enseignement technologique de collège, Section d'enseignement professionnel de lycée). Actuellement, tous les PLP ne sont pas à dix-huit heures. Ceux qui relèvent des disciplines de l'enseignement professionnel pratique sont astreints à un maximum hebdomadaire de vingt-trois heures.

UNE DISTINCTION OBSOLETE

Cette distinction entre enseignement professionnel pratique et théorique n'est plus pertinente. L'évolution des métiers a eu des répercussions sur les contenus d'enseignement et de nouvelles pratiques pédagogiques ont rendu définitivement caduque toute distinction entre enseignement professionnel pratique et théorique. Un récent arrêt du Conseil d'Etat (n°145283 du 8 juin 1994) le confirme en stipulant qu'aucune disposition réglementaire



Aucune disposition ne détermine les critères établissant le caractère pratique ou théorique d'un enseignement en LP.

ne détermine les critères permettant d'établir le caractère pratique ou théorique d'un enseignement dispensé par un PLP. Cet arrêt annule la décision du recteur de Lyon qui avait considéré que l'enseignement dispensé dans la section "maintenance de l'audiovisuel" relevait d'un enseignement pratique. Nombre de PLP sont maintenant en droit de contester leur classement en enseignement professionnel pratique. Les trois organisations ont rappelé au ministre leur opposition à l'annualisation du service des PLP2 définie dans l'article 31 du statut des PLP. Le Sgen-CFDT, l'Unsen-CGT et le Snetaa-FSU exigent que cessent toutes discriminations entre les personnels de l'en-

semble du second degré. Les professeurs des lycées professionnels enseignant au moins six heures en classes de première ou de terminale doivent pouvoir bénéficier, au même titre que les autres personnels du second degré, de l'heure de première chaire.

Patrick Bedin

SERVICE MIXTE

L'article 30 du statut des PLP ne prévoit pas la possibilité d'un service mixte d'enseignement professionnel théorique et pratique. Par conséquent aucun texte réglementaire ne précise la détermination d'un tel service. C'est la spécialité enseignée qui détermine le service. (J.O. du 11 avril 1994)

LYCÉES PROFESSIONNELS

Poste aux concours PLP

Complément de service

Les postes mis aux concours PLP2 de la session 1995 augmentent de 15% par rapport à 1994. Cela va dans le bon sens. Le Sgen-CFDT était intervenu auprès du ministère pour demander une forte augmentation du volume de postes pour ces concours. Au total, il y aura 2 300 places au concours externe et 2 300 places au concours interne (1 835 places au concours statutaire et 465 au concours spécifique). 250 postes sont prévus pour le cycle préparatoire au CAPLP2.

Aucune disposition statutaire applicable aux PLP ne prévoit que l'administration peut appeler un enseignant nommé dans un établissement à compléter son service dans un autre établissement. Cela a été confirmé par un récent arrêt du Conseil d'Etat (arrêt n°091777 - cas de madame Poli). C'est donc à tort que le recteur de l'académie d'Aix-Marseille a demandé à un PLP d'effectuer un complément de service dans un établissement autre que celui de son affectation.

PREMIER DEGRÉ

Intégration dans le corps des PE

Le Directeur des Écoles écrit au Sgen-CFDT : « ...Vous avez exprimé le souhait que tous les instituteurs puissent accéder au corps de professeurs des écoles avant de prendre leur retraite. C'est aussi mon souci. J'ai donc l'intention dans les jours à venir de proposer des mesures allant dans ce sens... » Il propose de maintenir à 2 500 le nombre de places au premier concours interne (qui devait passer à 5 316) et à 12 100 le nombre d'intégrations par la liste d'aptitude (qui devait tomber à 9 303).

Le compte n'y est pas. Le transfert du premier concours interne vers la liste d'aptitude est une mesure économique. Un reclassement par liste d'aptitude coûte trois fois moins que celui résultant du concours.

L'« économie potentielle » réalisée doit être utilisée pour augmenter d'environ 8 400 le nombre d'inté-

grations par liste d'aptitude, portant ainsi le total 17 700 (8 400 et 9 300).

Études dirigées

La date du 1^{er} janvier 1995 n'est plus impérative. Le Sgen-CFDT a été entendu. La Direction des Écoles a intégré l'idée qu'un travail de préparation et d'approfondissement portant sur les différentes approches pédagogiques était nécessaire. D'autant plus que de nouveaux programmes et horaires seront publiés prochainement. Une note du 7 décembre 1994 adressée aux IA et IEN, précise : « ...Il est clair que, dans ces conditions, la mise en place des études ne peut intervenir que de manière souple et diversifiée, en tenant compte de l'état d'avancement de la réflexion menée par les équipes pédagogiques... » « Plutôt qu'une approche autoritaire et systématique, il conviendra de privilégier une démarche pragmatique, adaptée à la réalisation des objectifs poursuivis ».

SECOND DEGRÉ

LOI DE PROGRAMMATION

Classes prépa

Enfin une existence officielle après de longs débats (décret du 23/11/94). La classe de mathématiques supérieures, éclate en trois : en première année, maths-physique-sciences de l'ingénieur, physique-chimie-sciences de l'ingénieur, maths-physique-technologie. Elle débouche sur 4 sections en deuxième année : maths-physique, physique-chimie, physique-technologie et physique-sciences de l'ingénieur. Les programmes s'appuieront sur celui de terminale (hors spécialité). Les classes s'implanteront dans les établissements selon les projets de recrutements des écoles qui souhaitent s'ouvrir aux physiciens et aux sciences de l'ingénieur. Les élèves issus de TS doivent se retrouver dans les 3 sections de première année quelle que soit la spécialité choisie. Cela devrait permettre d'alléger la pression sur

les élèves de terminale S et toutes les disciplines devraient accéder à une égale dignité.

Bacs technologiques

Suite aux protestations des enseignants, relayées par le Sgen-CFDT, le ministère est obligé de revoir en catastrophe les épreuves pratiques des séries technologiques qui ont toutes de gros coefficients. Les dossiers d'évaluation seront simplifiés dès 1995. Pour la série sciences médico-sociales, le dossier technique ne sera pas noté et servira seulement de support à une interrogation orale. Le coefficient 8 prévu sera redistribué.

Un groupe de travail, par série technologique, sera constitué dès janvier 1995, avec une participation syndicale, pour proposer une meilleure définition des épreuves pratiques.

Embellie sur les concours ?

Les vives réactions syndicales ont poussé le ministère à ne pas baisser le volume global de postes mis au concours (34 300 soit 2 450 de plus que l'an passé). Les concours externes se tassent (21 550 postes soit 75 de moins que l'an passé), l'agrégation restant inchangée. Les concours internes augmentent légèrement (12 750 postes soit 535 de plus que l'an passé), mais pas suffisamment : le concours spécifique se fait au détriment du concours statutaire (20 % pour chaque discipline), c'est particulièrement net

au niveau du Capes. Les postes CPE offerts à l'interne connaissent un arrêt brutal non compensé par la légère hausse à l'externe (400 postes soit 25 de plus que l'an passé) pour lesquels il y a plus de 10 000 candidats. Les chiffres ci-dessous montrent le caractère dérisoire d'une mesure qui mécontente les titulaires, dont les possibilités de promotions se restreignent, et les 40 000 auxiliaires qui ne se voient offrir aucune perspective sérieuse pour mettre fin à leur hantise du chômage.

	Capes	Capeps	Capet	CPE	COP
concours statutaires	4 290	455	1 320	160	40
concours spécifiques	1 080	115	340	40	10
Total	5 370	570	1 660	200	50
concours internes 94	5 920	560	1 320	375	50

Vous en rêviez, Bayrou l'a faite !

Voici les chiffres qui seront proposés au Parlement. Des "créations" de postes qui ne sont souvent que des non suppressions (voir *Profession Édu-*

cation n°45 de décembre 94), des totaux cumulés qui reviennent à compter plusieurs fois la même "mesure nouvelle", des pans entiers du Nouveau

contrat absents de cette programmation, sans parler de nos demandes. Les propositions pour l'Enseignement agricole sont du même tonneau.

Enseignement public et privé (crédits en millions de francs)	1995	1996	1997	1998	1999	Total cumulé	
Passage à 25 élèves par classe des maternelles en Zep (NCE n°13)	- postes - crédits	600 40	500 75	500 75	400 70	400 100	2 400 965
Mise en place de la 6 ^{ème} de consolidation (NCE n°27)	- postes - crédits	1 300 157,55	165,96				1 300 1 451,59
Création des études dirigées et surveillées au clg (NCE n°31)	- crédits	97,50	361,25	396,25	187,50	125	3 621,25
Création du fonds social collégien (NCE n°35)	- crédits	100	50	50			850
Nouvelles options en collège (NCE n°43)	- postes - crédits		1 000 82,98	165,96			1 000 829,80
Extension des CDI à l'ensemble des collèges (NCE n°50)	- postes - crédits	130 25,08	140 15,08	140 31,76	140 31,76	130 50,74	680 395,26
Collèges : dons d'ouvrages fondamentaux (NCE n°51)	- crédits		43,6	43,6			305,2
Lycées : enseignements optionnels et langues étrangères (NCE n°59, 60)	- crédits		48	40	40		392
Lycées : stages à l'étranger (NCE n°61)	- crédits			59,8	59,8		299
Formation professionnelle initiale : (NCE n°72, 80, 81)	- postes - postes gagés - ouverture de postes - frais de stage	400 100 82,89 2,49	360 360 46,53 2,49	320 320 86,24 2,49	280 280 76,32 2,49	240 240 106,33 3,37	1 600 1 300 1 118,26 38,23
	Total des crédits	85,38	49,02	88,73	78,81	109,70	1 156,49
Centres de validation : - frais de fonctionnement - frais de jury (NCE n° 80, 81)	- crédits - crédits Total des crédits		25 6,84 31,84	25 6,84 31,84	23 6,27 29,27		221 60,42 281,42
Observatoires et instituts : - ouverture de postes - fonctionnement (NCE n° 95, 96, 113)	- postes - crédits - crédits Total des crédits	6 0,94 2 2,94	6 1,35 13 14,35	4 0,79 20 20,79			16 12,47 122 134,47
Adultes dans établissements : CPE (NCE n°118)	- postes - crédits	135 17,71	100 11,63	100 17,4	100 26,84	100 29,01	535 269,96
Adultes dans établissements : contrats d'association à l'école (NCE n°118)	- crédits	30	97,5	120	162,5	180	1 405
Prévention et assistance : personnel médico-sociaux (NCE n°119, 120, 121)	- postes - crédits	256 23,55	250 31,2	240 39,62	180 54,48	74 31,02	1 000 501,39
Politique audio-visuelle : - programmes - équipement (NCE n°127 à 130)	- crédits - crédits - Total des crédits	30 30 60	35 35 20	20 20 20	20 20 20		410 150 560
Diffusion des programmes aux enseignants (NCE n° 137, 138)	- crédits	3	3	3	0,85		37,7
Formation continue des enseignants (NCE n° 149)	- crédits	43	33,7	33,7	33,1	33,1	550,2
Total	- postes - crédits	2 927 685,71	2 716 1149,11	1 624 1237,45	1 380 794,91	1 184 678,57	9 831 14 005,73

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

RÉDACTRICE EN CHEF

Colette Marlin

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION,**MAQUETTE**

F. Balédent, V. Fabre

COMITÉ DE RÉDACTION

G. Avinain, P. Bedin,

J.P. Bergault, L. Campens, D. Chatellier, R. Piécuch

FLASHAGE

Frapada

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITÉ

Intervalle Régie, 93 rue de la Jonquière, 75017 Paris.

CPPAP 440 D 73 S

Fédération des Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

Tél : (1) 40.03.37.00

Fax : (1) 42.02.50.97

Minitel : 3615 CFDT*SGEN

BRUNO LÉCHEVIN

La FGE-CFDT a rassemblé mille huit cents militants sur le thème de l'emploi. Quel était le sens de cette journée ?

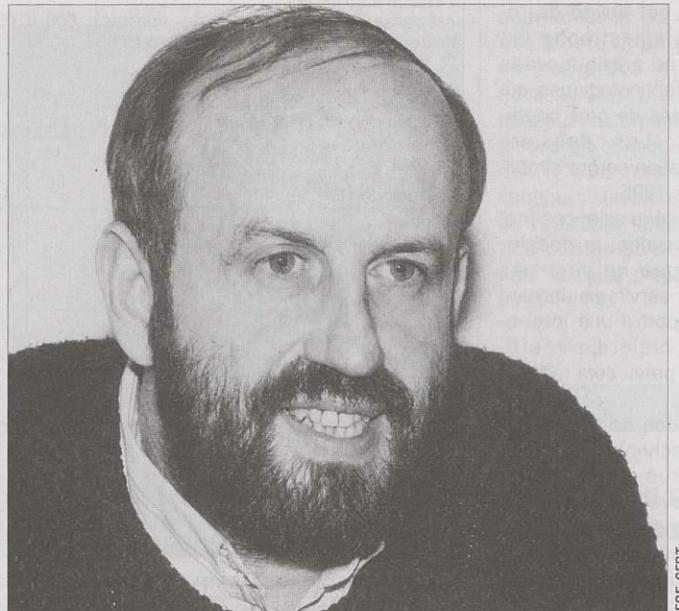
Nous voulions réunir les militants un an après la signature de l'accord pour l'emploi et relancer la dynamique pour l'emploi et la solidarité. Début 1993, la direction envisageait la suppressions de cinq mille emplois sur trois ans. Une grande entreprise publique, au nom de la productivité, diminuait ses effectifs. Toutes les organisations syndicales ont violemment réagi et la direction a dû négocier. La CFDT, FO, la CFTC et la CGC ont conclu un accord pour l'emploi. Le chantier est énorme, les cent quatre vingt neuf unités EDF-GDF de France négocient maintenant localement. Il leur reste six mois pour aboutir. Mille cinq cents emplois ont été supprimés depuis deux ans. C'est trop, mais la tendance s'est inversée. On est loin du projet de la direction. Le 27 octobre, nous voulions situer le thème de l'emploi à EDF-GDF dans le cadre de la lutte contre l'exclusion.

« La lutte contre l'exclusion commence dans l'entreprise » a déclaré Bertrand Schwartz, universitaire, président de l'association Moderniser sans exclure. Comment traduisez-vous cette idée dans vos revendications ?

Actuellement, les entreprises parlent de lutte contre l'exclusion mais poursuivent un processus élitiste. Au nom de la productivité, les métiers de base, sans trop de qualification, sont supprimés ou transférés aux entreprises de sous-traitance. Dans ces conditions, les jeunes en échec ne peuvent pas trouver d'emploi. EDF-GDF faisaient comme les autres. Grâce à l'accord pour l'emploi, tous les secteurs ont obligation de créer des emplois peu qualifiés. Même dans le nucléaire, le travail existe. Sur un chantier, il y a tous les métiers. Il n'y a pas de licenciement

Acteurs pour l'emploi. Le mot d'ordre du rassemblement organisé le 27 octobre dernier par la FGE-CFDT (Fédération gaz électrique) était clair.

Pour Bruno Léchevin, secrétaire général depuis 1988, les entreprises publiques doivent jouer leur rôle dans la lutte pour l'emploi et contre l'exclusion.



FGE-CFDT

« Le syndicat fermé sur l'entreprise n'a pas d'avenir. Il faut une ambition sociale et sociétale forte. »

dans notre secteur, mais quand des métiers disparaissent, les salariés sont en surnombre. Là encore, l'entreprise est "excluante". Nous sommes dans une période de réforme de structures tous azimuts. Les entreprises passe par la sous-traitance au lieu de maintenir l'emploi.

Vous parlez d'entreprise citoyenne pour lutter contre l'exclusion.

Les entreprises publiques, comme EDF-GDF, ont des responsabilités vis à vis de la nation. En matière d'aménagement du territoire par exemple, des guichets sont fermés pour plus de rentabilité. Le coût social est énorme. Des services publics qui ferment, ce sont souvent des entreprises qui disparaissent. La désertification gagne. Les entreprises doivent être

efficaces, mais pas aux dépens de l'emploi.

Quel sens donnons-nous à l'efficacité économique ? Pour être légitimé, le service public doit agir pour l'emploi.

EDF et GDF emploient des contrats emploi solidarité (CES). Est-ce un moyen d'insertion ?

Deux mille cinq cents CES travaillent dans l'entreprise. Avant les négociations, c'était n'importe quoi. À la fin de leur contrat, ils étaient de nouveau exclus. Aujourd'hui, nous avons mis en place un processus de suivi de ces salariés. Nous veillons à leur formation et à favoriser leur embauche dans des entreprises partenaires d'EDF. Nous avons valorisé le travail des tuteurs. Le temps dégagé a permis de créer des emplois.

Vous avez négocié la mutualisation des temps partiels. Quels sont les effets sur l'emploi ?

Le temps dégagé par les temps partiels est cumulé et des emplois sont créés. Cinq agents travaillant à 80 % dégagent un emploi. Dans l'accord, nous avons obtenu que tous les temps partiels, même les plus anciens, soient pris en compte. Cela représente plusieurs centaines de postes.

Une pétition nationale pour la réduction du temps de travail a aussi été lancée le 27 octobre.

Réduire le temps de travail à trente-deux heures pourrait dégager quinze à vingt mille emplois. La pétition est un outil pédagogique. Pour obtenir soixante dix mille signatures, les militants vont débattre dans tous les secteurs pour imposer une négociation sur le temps de travail en 1995.

Tout ce qui a été obtenu dans le contrat pour l'emploi n'est pas suffisant si le temps de travail n'est pas réduit. La FGE-CFDT a travaillé un an sur ce thème. Pour être efficace, la réduction doit être radicale. La rupture doit être forte pour poser le problème et dégager un nombre important d'emplois.

Actuellement, les salariés d'EDF-GDF travaillent trente-huit heures. Notre projet de trente-deux heures par semaine est crédible. Mais pour être compris par la population, il doit être en partie pris en charge par les salariés. Nous proposons une baisse des salaires bruts de 2 % en moyenne (de 0,2 % à 5 % en fonction du salaire). L'entreprise et l'État financeront le reste. Ce n'est pas une position facile à tenir. Il faut débattre de la place du travail, du partage du travail. Nous ne pouvons plus développer un pôle de prospérité dans un monde de précarité. Nous courons vers l'explosion.

Propos recueillis par François Baléard

Le Vade Mecum, votre outil !



Deux ou trois livres en un

29^{ème} édition, nouvelle formule. Avec toujours cette volonté du Sgen-CFDT : mettre à la disposition des personnels de l'Education nationale un outil maniable, pratique et lisible. Un outil indispensable pour se repérer dans la jungle des lois, décrets, circulaires ou notes de service, un outil pour se défendre.

Le nouveau Vade Mecum est constitué de trois livres :

- **Livre 1** : Vade Mecum des personnels des écoles
- **Livre 2** : Vade Mecum de tous les personnels des établissements du second degré
- **Livre 3** : Statut général des personnels de l'Education nationale.

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 (130 F les 2 volumes pour les adhérents, 220 F pour les non-adhérents) ou aux livres 1 et 2 (180 F les 3 volumes pour les adhérents, 300 F pour les non-adhérents)

Avec ce Vade Mecum, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Education nationale.

Pour vous repérer dans la jungle des lois, décrets, circulaires ou notes de service, pour vous défendre individuellement ou construire une revendication collective : le Vade Mecum du Sgen-CFDT.

A commander auprès de votre syndicat local ou à la fédération des Sgen-CFDT

**6^{ème} forum des Comités
d'Entreprise et CHSCT**

50^{ème}
anniversaire
des CE

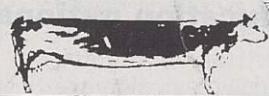
POUR L'*e*MPLOI



GRAPHITTI

7 • 8 • 9 MARS 1995

la Villette
établissement public
de la grande halle de la Villette



35 rue Compans 75019 Paris (16-1) 42.49.89.99

forum

COMMISSION
DES COMMUNAUTES
EUROPEENNES

MACIF

Crédit Mutuel
la banque à qui parler

ag2r

invac
l'assurance aux vacances

à l'initiative de la CFDT